Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260226-DEL2026_022-DE

République Française - Département COTES-D'ARMOR - **Beaussais-sur-Mer**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
26	15	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, NEZOU Marie-Reine, SOULARY Brigitte, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, LOBJOIT Rony, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à Mme VIMONT Marie-Laure, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à M. LOBJOIT Rony, GUILLEMIN Christina à M. RENNER Gérard, LONCLE Ludivine à M. BONENFANT Mikaël, ONEN-VERGER Magali à Mme NEZOU Marie-Reine, REHEL Sylvie à M. VILLENEUVE Guillaume, M. RABILLER Thibault à M. GUESDON Philippe

Excusé : M. RAHARD Ludwig

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-022 – Affectation du résultat 2025 BP éco quartier

Rapporteur : Rony LOBJOIT, adjoint au Maire

Monsieur Lobjoit propose aux membres de l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du compte financier 2025 au budget prévisionnel 2026, soit un déficit de la section de fonctionnement s'élevant à un montant de 39 838.89 euros au 002 en dépenses et un excédent de la section d'investissement de 478 913.39 euros au 001 en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte financier unique (CFU) pour le budget éco quartier, pour l'exercice 2025, approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour, lequel document fait apparaître le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice comptable,

Monsieur Lobjoit demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de clôture comme proposé et **DONNER POUVOIR** pour signer les documents comptables nécessaires.

En mairie, le 2 mars 2026

Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire

Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine